

ACIA - Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CONSST)

Compte rendu de la réunion du 20 octobre 2010
159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)
Salle de conférence 207

Représentants des employés

- Marlene O'Neil
- Zeljko Ruzicic
- Bob Jackson
- Denis Sicard
- Bob Kingston (coprésident)
- Eric Jackson
- Tom Wright (coprésident)

Représentants de l'employeur

- Vance McEachern (coprésident)
- Ginette Workman
- Colleen Barnes
- Wendy Bray
- Stephen Norman
- JP St-Amand

Secrétariat

- Vera Pasic
- Jennifer Corley

Téléconférence

- Howard Willems

Invités

- Stephane Lafleche, gestionnaire de comptes, Shepell.fgi
- Nicola Sullivan, gestionnaire, Planification et programmes des ressources humaines
- Caroline Boehme, Planification et programmes des ressources humaines
- Lynn Burge, gestionnaire, Relations de travail

1. Mot de bienvenue du coprésident

Tom Wright souhaite la bienvenue aux membres du Comité.

2. Signature du compte rendu de la dernière réunion du 8 juillet 2010

3. Examen de l'ordre du jour

4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 8 juillet 2010

a) Utilisation de pistolets d'abattage dans les abattoirs

Une lettre a été envoyée à la vice-présidente de la Direction générale des politiques et des programmes pour demander que les délais accordés aux établissements qui souhaitent cesser d'utiliser des pistolets d'abattage soient raccourcis. Le Comité demande que l'ACIA diffuse sa nouvelle politique sur les pistolets d'abattage au plus tard le 1er septembre 2010 et que les établissements cessent d'utiliser ces pistolets au plus tard le 30 septembre 2010.

La vice-présidente de la Direction générale des politiques et des programmes a répondu à la demande et indiqué dans une nouvelle politique sur les armes à feu diffusée à la fin du mois d'août 2010 que les établissements qui souhaitent continuer d'utiliser des pistolets d'abattage se verront accorder une période de transition raisonnable pour installer des cloisons et des caméras de surveillance dans les abattoirs, si pour eux le pistolet d'abattage est le seul dispositif d'étourdissement raisonnable, et les exploitants devront confirmer leur intention auprès de l'ACIA au plus tard le 30 septembre 2010. Les exploitants qui continueront d'utiliser des pistolets d'abattage auront jusqu'au 31 décembre 2010 pour apporter les améliorations nécessaires aux installations. Par ailleurs, les exploitants qui décident de cesser d'utiliser des pistolets d'abattage auront jusqu'au 30 octobre 2010 pour adopter définitivement d'autres méthodes pour étourdir les animaux.

Les vétérinaires en chef et les représentants provinciaux ont été informés au cours du processus d'élaboration de la politique et ils sont en faveur de ce changement. En outre, la Direction générale des opérations de l'ACIA connaît très bien le dossier et elle appuie la démarche proposée.

Vance McEachern indique qu'il travaillera avec les directeurs exécutifs des centres opérationnels qui ont été chargés de distribuer la politique par l'entremise de la Direction générale des opérations et celle des vétérinaires responsables des abattoirs. On suggère également que la vice-présidente de la Direction générale des politiques et des programmes envoie la nouvelle note de service sur les pistolets d'abattage à ses homologues provinciaux, dans les provinces où l'ACIA offre des services d'inspection des viandes dans les établissements provinciaux.

Mesure de suivi : Colleen Barnes fera le point à la prochaine réunion du CONSST. Vance McEachern fera le point à la prochaine réunion du CONSST en ce qui a trait aux décisions prises dans les établissements qui utilisent actuellement des pistolets d'abattage.

b) Campylobactérie

On a presque terminé l'analyse du risque professionnel (ARP) concernant l'inspection des volailles. Il est décidé que la Direction générale des opérations s'occupera d'intégrer les trois modèles des analyses du risque professionnel effectuées chez Maple Lodge en Ontario, aux établissements nos 116 et 39D au Québec et chez Sunrise Poultry en Colombie Britannique.

Il est décidé que l'entreprise Maple Lodge, en Ontario, examinera le modèle définitif, une fois qu'on aura intégré les documents.

Mesure de suivi : Le modèle définitif sera envoyé aux membres du CONSST avant la prochaine réunion, aux fins d'examen final. On s'attend à ce que la haute direction approuve le modèle à titre d'ARP nationale.

c) Menace pour la sécurité (Programme de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail)

Lynn Burge, gestionnaire des Relations de travail, distribue une ébauche intitulée « Harcèlement en milieu de travail / Violence en milieu de travail » qu'elle présente à la réunion.

JP St-Amand présente la version définitive de la « Politique sur la prévention de la violence en milieu de travail de l'ACIA », ainsi qu'un exposé sur cette politique.

À la suite des deux exposés, on discute et convient de l'approche suivante.

Dans les cas où une enquête est envisagée, le Bureau des services généraux de SST agira comme point de liaison et fournira l'orientation et les éclaircissements nécessaires aux gestionnaires et aux coprésidents du comité de SST (p. ex., lorsqu'on envisage de faire appel à un enquêteur). Si l'on doit mener une enquête, les coprésidents du comité de SST en seront avisés avant la tenue de l'enquête. Une liste de vérification sera élaborée et distribuée aux coprésidents du comité de SST pour les aider dans les cas d'enquête.

À ce moment, l'ACIA ira de l'avant avec la Politique sur la prévention de la violence en milieu de travail. On convient de la nécessité de modifier la politique actuelle sur la prévention du harcèlement pour refléter le Règlement XX du Code canadien du travail. Chaque politique comportera un renvoi à l'autre politique jusqu'à ce que l'on prenne la décision finale de faire de chaque politique une politique indépendante ou de fusionner les deux politiques.

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de SST diffusera une note de service aux coprésidents du comité ainsi qu'à la collectivité des RH pour leur indiquer à qui ils doivent s'adresser s'ils ont besoin d'aide. Les Relations de travail et le Bureau des services généraux de SST élaboreront une liste de vérification qui fournira des outils que les coprésidents du CONSST recommanderont aux coprésidents des comités.

d) Enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques (ERSR) pour l'Alberta

Tom Wright et Bob Kingston ont donné une formation sur le module ERSR et dirigé la tenue d'un exercice pratique sur la création d'un rapport d'enquête, au début du mois d'août.

État : Les membres du CONSST sont satisfaits de la nouvelle formation qui a été donnée aux membres du Comité. **Dossier clos.**

e) Troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire

La Direction générale des sciences a consulté son Réseau de la sécurité des laboratoires et les comités locaux de SST afin de mettre à jour son Manuel de sécurité en laboratoire. La troisième édition est le résultat de plusieurs modifications législatives en matière de SST qui seront incluses dans le nouveau manuel, des améliorations apportées au contenu et des ajouts déterminés grâce aux examens du rendement continu et de la SST dans les laboratoires effectués par l'ACIA, que les agents de sécurité du Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) ont recommandé d'inclure dans deux nouveaux chapitres portant sur la sécurité des bureaux et des installations.

On présente aux membres du CONSST un résumé des principales modifications apportées au Manuel. Ils auront l'occasion d'examiner le Manuel et de formuler leurs commentaires avant sa publication.

Mesure de suivi : On maintient que la troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire devrait être terminée à la fin de l'automne.

f) Invitation de la présidente à une réunion du CONSST

On présente à Mme Carole Swan, à M. Da Pont, vice-président exécutif, et à M. Boudreau, vice-président des Ressources humaines, un aperçu du Programme de SST de l'Agence. Après la présentation de l'exposé, les membres discutent du maintien et de l'amélioration de l'engagement de l'Agence en matière de SST. On souligne également que le CONSST sera invité tout au long de l'année à présenter des recommandations, aux fins d'approbation par la haute direction.

Mesure de suivi : Aucune mesure de suivi requise.

État : Dossier clos.

g) Plans et priorités du CONSST pour 2010-2011

Le Bureau des services généraux de SST a trouvé une entreprise ayant démontré qu'elle pouvait respecter les délais et la portée des travaux exigés pour les plans et les priorités. Bob Jackson et Zeljko Ruzicic représenteront les membres du CONSST lors de l'examen de la proposition.

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de SST feront le point à la prochaine réunion du CONSST.

h) Rapport Weatherill sur la listériose : Aircard (ou clés USB Rocket)

L'équipe de la GI/TI qui dirigeait le « projet de modernisation des technologies utilisées par un inspecteur » fait le point. Elle mentionne que le projet a été une réussite et que ce point n'a plus besoin d'être inscrit à l'ordre du jour.

État : Dossier clos.

i) Inspecteur des aliments du bétail – Nettoyage des sarraus et des équipements de protection individuels

La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 15 septembre avec des représentants de la Direction générale des opérations, de la Direction de la politique des

approvisionnement, de la Direction générale des sciences, de l'équipe nationale Environnement et de la Direction générale des finances, de l'administration et de la technologie de l'information (FATI) afin de se pencher sur le grand nombre de contrats et les nombreuses pratiques de blanchissage utilisées actuellement à l'échelle de l'Agence, et de s'entendre sur la portée du projet.

Le 4 octobre, une entente a été conclue par rapport aux objectifs, aux résultats escomptés et aux délais du projet pour réaliser des gains d'efficacité qui permettront d'assurer la protection des employés de l'ACIA et de respecter les exigences environnementales.

Le groupe de travail concentrera ses efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre, prévue pour 2011-2012, d'une stratégie et d'une norme sur le blanchissage à l'échelle nationale.

Entre-temps, le groupe de travail rédigera une note de service, aux fins d'examen par les coprésidents du CONSST, pour expliquer les mesures que les employés devront prendre d'ici à ce que la stratégie nationale sur le blanchissage soit en place.

Mesure de suivi : La Direction générale des opérations rédigera les mesures provisoires aux fins d'examen par les coprésidents, et élaborera les procédures qui se rattacheront à la directive concernant le nettoyage des vêtements et des équipements de protection individuels.

Enquête sur la qualité de l'air intérieur

État : Les membres du CONSST sont satisfaits du résultat et considèrent que le dossier est clos.

Modèle du RESR de l'ACIA

On a jugé que ce dossier était clos le 8 juillet. Cependant, certaines sections considérées comme essentielles aux fins d'établissement de rapports dans le formulaire de RESR de l'ACIA n'ont pas été entièrement examinées lorsqu'il a été recommandé d'utiliser le formulaire de RHDCC. Par conséquent, on a repris la discussion sur les points suivants : fusionner le formulaire de RESR de l'ACIA avec celui de RHDCC pour s'assurer que l'Agence est en conformité lorsqu'elle fait rapport à RHDCC. Par conséquent, l'envoi des promesses de conformité volontaire (PCV) ne posera plus de problème à RHDCC en raison du manque de renseignements sur le formulaire de RESR de l'ACIA

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de SST fusionnera le formulaire de RESR de l'ACIA avec celui de RHDCC une fois terminé et l'enverra à la haute direction aux fins d'approbation.

5. Points permanents

a) Lecture des lois - CCT

On tient une discussion sur la modification de la formule concernant la lecture des lois relatives au CCT. Il est suggéré de faire référence aux points examinés lors des réunions du CONSST dans le compte rendu sur la partie II du CCT. Cette nouvelle formule permettrait de faire connaître aux différents comités, à la direction ainsi qu'aux employés quand les membres du CONSST mettront le Code en œuvre et comment les mesures seront prises en compte en fonction des exigences.

Mesure de suivi : It was agreed when Briefing Notes are submitted for consideration that the information must contain accompanied reference material such as Canada Labour Code Part II, Regulations and any Directives from HRSDC.

Mesure de suivi : On convient d'inclure dans les notes d'information soumises aux fins d'examen des renseignements sur les documents de référence assortis, comme le Code canadien du travail, partie II, les règlements et les directives de RHDC, le cas échéant.

b) Programme d'aide aux employés (PAE)

Stephane Lafleche, gestionnaire de comptes pour Shepell.fgi, est là pour présenter un aperçu et répondre aux questions concernant le rapport annuel couvrant la période du 1er avril 2010 au 30 septembre 2010. Il est décidé qu'à l'avenir un résumé sera fourni pour aider le CONSST à formuler des recommandations sur des nouveaux développements, tels que les procédures, les politiques et les problèmes liés au travail. Un message sera envoyé aux comités pour les informer qu'un résumé des tendances du PAE dans leur domaine est disponible sur demande. On rappelle que l'Agence tient 50 séances de bien-être par an et qu'il y a jusqu'à 30 employés par séance.

Mesure de suivi : Le résumé national de Shepell.fgi sera présenté avant la prochaine réunion du CONSST. Si les comités désirent obtenir un résumé des tendances du PAE dans leur domaine, ils devront en faire la demande à la Division de la planification et des programmes des RH.

c) Le point sur le site sur la SST

En raison de contraintes temporelles au sein du Bureau des services généraux de SST, le site Web a été retardé et il devrait être prêt d'ici la fin novembre en vue du lancement sur Merlin.

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de SST fera le point à la prochaine réunion.

d) Formation pour les membres du CONSST en 2010

Voici les séances de formation prévues ainsi que les dates proposées :

25 janvier Programme de prévention des risques - **TERMINÉ**

28 avril Inspection du lieu de travail (visite guidée) - **TERMINÉ**

7 juillet Inspection du lieu de travail (formation) - **TERMINÉ**

19 octobre Enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques - **TERMINÉ**

Mesure de suivi : Lorsque la version finale des modules de formation sera terminée, on espère que les membres du CONSST y participeront.

État : Dossier clos.

e) Structure des politiques de SST de l'ACIA et six directives

On convient de revoir la directive sur les examens de santé lorsque le Programme sur les services de santé sera lancé. Par conséquent, la directive actuelle sur les examens de santé affichée dans Merlin sera mentionnée à titre de référence dans l'intervalle.

FATI s'occupe de la directive sur les mesures d'urgence, et le groupe de travail se réunira dans quelques semaines pour présenter une première ébauche au CONSST et au réseau de SST, aux fins d'examen.

Mesure de suivi : FATI fera le point sur la directive sur les mesures d'urgence.

f) Le point sur le programme sur les services de santé

À mesure que le nouveau module sur la prestation des services de santé progresse, un certain nombre de nouveaux enjeux sont mis au jour aux fins d'examen. Pour donner suite à ces enjeux, la recommandation ci-dessous a été présentée à la haute direction : conclure un contrat avec un fournisseur de services national; on juge que cette option est moins risquée, car elle amène une tierce partie neutre à offrir des conseils, une orientation et des services d'enquête et d'urgence prêts à être déployés en cas de besoin.

Les membres du CONSST se penchent sur les irrégularités relatives à l'évaluation actuelle des examens de santé. Compte tenu que Santé Canada n'évalue plus les examens de santé des employés effectués par leur médecin de famille ou un fournisseur de l'extérieur, on soulève des questions quant à la fiabilité des évaluations des examens de santé. On recommanderait aux gestionnaires de demander l'avis du conseiller en ressources humaines lorsqu'ils ne savent pas quelle approche utilisée en ce qui a trait aux évaluations de santé.

Les membres du CONSST conviennent que l'ensemble de l'Agence pourrait tirer parti de cette nouvelle approche.

Mesure de suivi : Ginette Workman fera le point lors de la prochaine réunion du CONSST.

g) Gouvernance en matière de SST (structure des comités en milieu de travail)

On a demandé aux comités des régions et des centres opérationnels d'adapter leur mandat en fonction de la structure de gouvernance qui a été approuvée par la haute direction en mai 2010. Les comités des régions et des centres opérationnels qui ont été créés ont envoyé leur nouveau mandat au Bureau des services généraux de SST. Un comité des centres opérationnels et trois comités des régions sont en voie d'être formés.

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de SST recueillera les mandats et les examinera avant la prochaine réunion du CONSST.

h) Résumé des données de l'ACIA en matière de SST à l'échelle nationale

Les rapports d'enquête de situation comportant des risques visant la période du 1er janvier 2010 au 8 octobre 2010 ont été recueillis par les conseillers en SST des centres opérationnels, et un rapport national a été produit par les conseillers en SST de la Direction des opérations nationales. Aucune nouvelle tendance n'a été signalée et les formations recommandées par les comités ont été offertes.

Mesure de suivi : Un rapport annuel couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 sera présenté à la prochaine réunion du CONSST.

Formation obligatoire de l'ACIA en matière de SST

Le sous-comité sur la formation s'est réuni le 22 septembre. Le groupe de travail a examiné les divers modules de formation ainsi que les contraintes budgétaires. La Division de l'apprentissage propose de faire la démonstration d'une réunion du réseau à l'aide d'Adobe Connect au réseau de SST et aux membres du CONSST. Les coprésidents du CONSST conviennent de remplacer le module de formation Enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques (ERSR) prévu pour le 19 octobre par la démonstration d'une réunion du réseau à l'aide d'Adobe Connect portant sur le module d'ARP, présentée par la Division de l'apprentissage. Les membres du CONSST et le réseau de SST ont assisté à une démonstration le 19 octobre. On demande aux participants de soumettre leurs commentaires sur ce module de formation au sous-comité sur la formation d'ici le 29 octobre.

Une ébauche de la norme pour le Programme de prévention des risques (PPR) a été envoyée au CONSST et au réseau de SST le 14 septembre. Les commentaires doivent être envoyés au plus tard le 29 octobre.

Le 21 septembre, les coprésidents du CONSST ont envoyé des lettres au vice-président de chaque direction générale pour leur indiquer le nombre d'employés qui devaient suivre la formation en ligne sur le PPR offerte dans Campusdirect. Le 6 octobre, on a souligné que plus de la moitié de la formation était terminée. Cependant, le CONSST recommande qu'on fournisse aux vice-présidents une analyse de leur propre direction générale afin d'aider leurs équipes de gestion à suivre toute la formation. Une autre lettre sera envoyée en même temps que l'analyse de chaque région. On mentionne que cette formation obligatoire a été lancée sur Merlin et que depuis, bon nombre d'employés n'ont pas vu le message selon lequel il y aurait peut-être un centre des messages additionnel, comme la gouvernance en matière de SST, et que le Bureau des services généraux de SST a été chargé d'élaborer des options aux fins d'examen par le CONSST.

Mesure de suivi : Le sous-comité sur la formation se réunira avant la prochaine réunion du CONSST pour examiner les options de formation. Lorsque la discussion aura eu lieu, les options de formation seront présentées aux membres du CONSST aux fins d'examen avant qu'elles ne soient soumises à l'examen de la haute direction. La situation des directions générales concernant la formation en ligne sur le PPR sera envoyée à chaque direction générale afin d'assurer un suivi adéquat.

6. Nouveaux points

Employés syndiqués agissant à titre de représentants de la direction dans des comités de santé et de sécurité

On s'intéresse aux employés qui paient des cotisations syndicales et qui ont un pouvoir limité, mais qui représentent néanmoins la direction à des réunions de SST. Il est décidé que le gestionnaire est responsable de son lieu de travail et que la délégation à un employé syndiqué de la responsabilité de siéger à titre de représentant de la direction sera faite au cas par cas et constituera une exception à la règle.

Si la direction doit déléguer un employé syndiqué afin qu'il la représente à une réunion de comité de SST, les gestionnaires devront indiquer ces cas au niveau national. Le CSST étudiera ces cas de concert avec les coprésidents du CONSST au besoin.

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de SST et JP St-Amand enverront une note de service à M. Baker qui l'enverra à son tour aux membres de la direction.

Inspection du lieu de travail

Les membres et les représentants des comités de SST soulèvent des questions quant aux établissements où l'ACIA devrait procéder à l'inspection du lieu de travail.

Il est décidé que les employés de l'ACIA inspecteront seulement les zones sur lesquelles l'Agence exerce un contrôle, c'est-à-dire la zone des postes de travail et le bureau que le personnel utilise. S'il y a des problèmes relatifs aux édifices, on devrait aborder la question avec les propriétaires des édifices par l'entremise des Installations de l'ACIA (p. ex., problèmes de qualité de l'air).

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de SST enverra un document qui fournit une orientation claire sur les zones que les comités et les représentants inspecteront en utilisant la structure de gouvernance en matière de SST.

7. Tour de table

Rien à signaler.